

BUREAU COMMUNAUTAIRE – REUNION DU 08 OCTOBRE 2020

L'an deux-mille-vingt, le huit octobre, à seize heures et trente minutes,

Le Bureau Communautaire de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le premier octobre deux-mille-vingt par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 1^{er} octobre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Étaient présents (14) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Cyrille COCQUET – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien GRASSET – Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Eric HERVOUET

Étaient absents excusés (3) : Maëlle CHARIE – Bernard DABRETEAU (délibérations n°DELTDMC_20_070 à DELTDMB_20_073) – Béatrice PAUL

Assistaient également à la réunion : Stéphanie BAFFOU, Directrice Générale des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale

DELTDMB_20_170 – Subvention à la SARL Le Petit Pétrin – Montaigu-Vendée

Reçue en préfecture le 19/10/2020

Identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-200070233-202001008-DELTDMB_20_170-DE

Monsieur le Président informe l'assemblée que Monsieur Laurent Gastinois, gérant de la SARL LE PETIT PETRIN, sollicite la communauté de communes pour l'attribution d'une subvention au titre du dispositif d'aide en soutien au commerce de proximité et à l'artisanat pour financer son projet de développement de la boulangerie située à Montaigu-Vendée, commune déléguée de La Guyonnière.

Dans un objectif de développement, le gérant a souhaité développer l'activité pâtisserie par l'acquisition de nouveaux matériels. Les travaux présentés au titre du dispositif portent sur l'acquisition d'équipement de production.

Vu la délibération n°DELTDMC_20_048 du Conseil Communautaire en date du 08 juin 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire ;

Vu la délibération n°DELTDMC_19_082 du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2019 relative à la mise en place du programme d'aides économiques 2019-2022 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional en date du 27 septembre 2019 approuvant l'avenant à la convention adoptée le 16 février 2018 ;

Vu le courrier de demande de subvention de Monsieur Laurent Gastinois en date du 6 septembre 2020 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Attribue une aide directe au titre du programme d'aides économiques à la SARL LE PETIT PETRIN représentée par Monsieur Laurent Gastinois, ou à toute personne morale venant à s'y substituer, d'un montant de 11 904 € sous condition de la présentation des justificatifs nécessaires par l'entreprise bénéficiaire. Le montant de la subvention sera réduit, au prorata des dépenses réellement exécutées, si le coût réel de l'investissement est inférieur au coût prévisionnel indiqué dans le dossier,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'attribution et au besoin de signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération

DELTDMB_20_171 – Acquisition des réserves foncières propriété SAFER sur la commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay

Reçue en préfecture le 19/10/2020

Identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-200070233-202001008-DELTDMB_20_171-DE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à la convention qui lie la SAFER PAYS DE LA LOIRE et la communauté de communes, la SAFER PAYS DE LA LOIRE s'est portée acquéreur d'un ensemble de parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay au lieudit « La Cantinière » pour une surface de 38ha 00a 48ca moyennant le prix principal de 81.392,30 €. Ce préfinancement par la communauté de communes permettait de définir l'utilisation et la répartition des parcelles en concertation avec les exploitants agricoles.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la communauté de communes souhaite se rendre propriétaire des parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay et cadastrées 224 section J numéros 933, 934, 952, 928, 954 et 76 d'une contenance totale de 03ha 50a 25ca afin de compenser les extensions des secteurs économiques. Ce projet nécessite d'acquérir lesdites parcelles à la SAFER PAYS DE LA LOIRE qui les détient dans le cadre d'une réserve foncière. Cette acquisition aura lieu moyennant le prix principal de 11.730,83 € toutes taxes comprises déduction faite de l'avance financière d'un montant de 7.782,13 € toutes taxes comprises versée le 20 juillet 2016 par la communauté de communes, soit un reste à la charge de la communauté de communes d'un montant de 3.948,70 € toutes taxes comprises.

Le bureau est invité à décider d'acquérir de la SAFER PAYS DE LA LOIRE les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay et cadastrées 224 section J numéros 933, 934, 952, 928, 954 et 76 d'une contenance totale de 03ha 50a 25ca moyennant le prix de 3.948,70 € toutes taxes comprises.

Vu la délibération n°DELTDMC_20_048 du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative à la délégation de pouvoirs du conseil communautaire au bureau communautaire ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide d'acquérir de la SAFER PAYS DE LA LOIRE les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay et cadastrées 224 section J numéros 933, 934, 952, 928, 954 et 76 d'une contenance totale de 03ha 50a 25ca moyennant le prix principal de 3.948,70 € toutes taxes comprises auquel il y a lieu d'ajouter le montant des impôts foncier de juillet 2017 au 31 décembre 2020 d'un montant de 401,00 €,
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

DELTDMB_20_172 – Acquisition des réserves foncières propriété SAFER sur les communes de L'Herbergement et Montréverd

Reçue en préfecture le 19/10/2020

Identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-200070233-202001008-DELTDMB_20_172A-DE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à la convention qui lie la SAFER PAYS DE LA LOIRE et la communauté de communes, la SAFER PAYS DE LA LOIRE s'est portée acquéreur d'un ensemble de parcelles situées à L'HERBERGEMENT et MONTREVERD (commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies) pour une surface de 53ha 38a 05ca. Cette mise en réserve foncière avait notamment pour objectif de compenser l'extension de la zone d'activités Le Chaillou à L'HERBERGEMENT. Ce préfinancement par la communauté de communes permettait de définir l'utilisation et la répartition des parcelles en concertation avec les exploitants agricoles.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la communauté de communes souhaite se rendre propriétaire des parcelles situées à L'HERBERGEMENT (85260), cadastrées section ZL numéros 88 et 89 d'une contenance totale de 01ha 76a 90ca et MONTREVERD (commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies), cadastrées section ZK numéros 27, et ZN numéros 14 et 16 pour une contenance de 05ha 21a 60ca afin de compenser les extensions des secteurs économiques. Ce projet nécessite d'acquérir lesdites parcelles à la SAFER PAYS DE LA LOIRE qui les détient dans le cadre d'une réserve foncière. Cette acquisition aura lieu moyennant le prix principal de 20.866,03 € toutes taxes comprises déduction faite de l'avance financière d'un montant de 12.927,07 € toutes taxes comprises versée le 21 mars 2009 par la communauté de communes, soit un reste à la charge de la communauté de communes d'un montant de 7.938,96 € toutes taxes comprises.

Le bureau est invité à décider d'acquérir de la SAFER PAYS DE LA LOIRE les parcelles situées à L'HERBERGEMENT (85260), cadastrées section ZL numéros 88 et 89 d'une contenance totale de 01ha 76a 90ca et MONTREVERD (commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies), cadastrées section ZK numéros 27 et ZN numéros 14 et 16 pour une contenance de 05ha 21a 60ca moyennant le prix de 7.938,96 € toutes taxes comprises.

Vu la délibération n°DELTDMC_20_048 du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative à la délégation de pouvoirs du conseil communautaire au bureau communautaire ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide d'acquérir de la SAFER PAYS DE LA LOIRE les parcelles situées à L'HERBERGEMENT (85260), cadastrées section ZL numéros 88 et 89 d'une contenance totale de 01ha 76a 90ca et MONTREVERD (commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies), cadastrées section ZK numéros 27 et ZN numéros 14 et 16 pour une contenance de 05ha 21a 60ca moyennant le prix principal de 20.866,03 € toutes taxes comprises déduction faite de l'avance financière d'un montant de 12.927,07 €,
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

DELTDMB_20_173 – Demande de subvention Contrat nature pour le secteur tertiaire du quartier de la gare à Montaigu-Vendée

Reçue en préfecture le 19/10/2020

Identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-200070233-202001008-DELTDMB_20_173-DE

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Région Pays de la Loire finance le Contrat Nature 2050 sur le Pays du Bocage Vendéen avec pour objectifs :

- Identifier à l'échelle de territoires communautaires volontaires, des projets pilotes d'intégration de la biodiversité au sein d'espaces à vocation économique
- Formaliser un cadre de référence de gestion durable des zones d'activités, à l'échelle du pays du bocage vendéen, à partir des expérimentations conduites via le contrat nature 2050

Le projet du quartier de la gare sur la commune de Montaigu-Vendée comprend un espace à vocation économique, relevant de la compétence de Terres de Montaigu. Les enjeux environnementaux ont été pris en compte lors de la conception du projet. Plusieurs aménagements favorables à la biodiversité seront ainsi réalisés au sein du secteur tertiaire, pour un montant total de 165 200 € HT : création de bassins de régulation des eaux pluviales à ciel ouvert et plantation de haies bocagères. La demande de subvention porte sur un montant de 78 000 € soit environ 47% de ces aménagements.

Le bureau est invité à approuver la demande de subvention de 78 000 € pour la réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité au sein du secteur tertiaire du quartier de la gare à Montaigu-Vendée.

Vu la délibération n°DELTDMC_20_048 du Conseil Communautaire en date du 08 juin 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve la demande de subvention de 78 000 € pour la réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité au sein du secteur tertiaire du quartier de la gare à Montaigu-Vendée.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'accomplissement de cette décision.

DELTDMB_20_174 – Demande de subvention pour le Printemps du Livre 2021

Reçue en préfecture le 19/10/2020

Identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-200070233-202001008-DELTDMB_20_174-DE

Monsieur le Président indique que dans le cadre de l'édition 2021, le Printemps du Livre accueillera un programme d'animations et d'auteurs les 16, 17 et 18 avril 2021. Le coût global de cet évènement est estimé à 450 400 €.

Il ajoute que, dans ce cadre, la Communauté de communes peut solliciter une subvention auprès du Département à hauteur de 121 500 €, du Conseil Régional des Pays de la Loire à hauteur de 20 000 €, de la Fédération du Crédit Mutuel Océan à hauteur de 17 000 €, de la Sofia à hauteur de 12 000 € et de la Sodebo à hauteur de 5 000 €.

Vu la délibération n°DELTDMC_20_048 du Conseil Communautaire en date du 08 juin 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à solliciter, auprès du Département de la Vendée, de la Région des Pays de La Loire, de la Fédération du Crédit Mutuel Océan, de la Sofia et de la Sodebo, l'attribution d'une subvention pour la mise en place du Printemps du Livre 2021,
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches et pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELTDMB_20_175 – Recours à emplois contractuels

Reçue en préfecture le 19/10/2020

Identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-200070233-202001008-DELTDMB_20_175-DE

Monsieur le Président informe les membres du bureau de la nécessité de recourir à 3 agents contractuels pour pallier un surcroît saisonnier d'activité (maximum 6 mois) afin d'assurer la continuité de service. Ainsi ce qui suit :

| Affectation | Motif du recours | Cadre d'emplois | Fonction | Durée |
|-------------|------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------------------|
| Cinéma | Accroissement saisonnier Art. 3,2° | Adjoint technique (Cat C) | 1 projectionniste | 6 mois TNC 25h / mois |
| Jeunesse | Accroissement saisonnier Art. 3,2° | Adjoint d'animation (Cat C) | 1 animateur jeunesse | 6 mois TNC 60% |
| Urbanisme | Accroissement saisonnier Art. 3,1° | Rédacteur (Cat B) | 1 chargé(e) de planification | 6 mois Temps complet |

Vu la délibération n°DELTDMC_20_048 du Conseil Communautaire en date du 08 juin 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à recourir à des agents contractuels pour surcroît saisonnier d'activité,
- Autorise Monsieur le Président à fixer la rémunération de ces contractuels en tenant compte de leur niveau de qualification et d'expérience, dans la limite du 8^{ème} échelon du grade retenu,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision,
- Autorise l'imputation des dépenses correspondantes aux articles budgétaires prévus à cet effet

Liste des délibérations du Bureau Communautaire du 08 octobre 2020

| | |
|----------------|---|
| DELTDMB_20_170 | Subvention à la SARL Le Petit Pétrin – Montaigu-Vendée |
| DELTDMB_20_171 | Acquisition des réserves foncières propriété SAFER sur la commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay |
| DELTDMB_20_172 | Acquisition des réserves foncières propriété SAFER sur les communes de L'Herbergement et Montréverd |
| DELTDMB_20_173 | Demande de subvention Contrat nature pour le secteur tertiaire du quartier de la gare à Montaigu-Vendée |
| DELTDMB_20_174 | Demande de subvention pour le Printemps du Livre 2021 |
| DELTDMB_20_175 | Recours à emplois contractuels |